

**CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU  
LUNDI 15 AVRIL 2019**

Le dix avril deux mille dix-neuf le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le quinze avril deux mille dix-neuf.

Le Maire,

Le quinze avril deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOYER, Maire,

Procès-verbal affiché le 19 avril 2019

Étaient présents :

M. Jean-Paul Loyer	M. Jean-Michel Boussonnière	Mme Laurence Lehucher
Mme Jacqueline Levesque	Mme Lysiane Degosse	M. Pascal Lamy
M. Alain Blaise	M. Roger Tual	M. Thierry Cochin
Mme Valérie Lecornet	Mme Sandrine Poiron	Mme Marie-Claire Moriceau
M. Jean-Luc Billet	Mme Karine Delporte	
Mme Viviane Hermon	M. Christophe Mathé	

Absents :

M. Nicolas Touzeau qui a remis un pouvoir à M. Alain Blaise  
M. Christophe Prud'homme qui a remis un pouvoir à Mme Jacqueline Levesque  
Mme Marine Sahraoui  
M. Alain Gillardeau  
M. Patrick Gouraud  
Mme Carine Mollat  
M. David Bulteau

Secrétaire : M. Thierry Cochin

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du 18 mars 2019.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu de la réunion du 18 mars 2019.

**1 Modification au tableau des effectifs**

Vu le tableau des effectifs approuvé par délibération n°5 du 10 septembre 2018,

M. le Maire explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs étant donné que suite à un départ d'un adjoint technique en mars, le poste vacant va être pourvu par un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** :

La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique, à effet du 1<sup>er</sup> juin 2019.

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant :

Filière	Grade	Echelle	Nbre/ grade / horaire	Service	Nb d'heures
Administrative	Attaché principal	A2	1	Administratif	35
Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	B1	1	Administratif	35
Administrative	Rédacteur	B1	1	Administratif	35
Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C2	1	Administratif	35
Administrative	Adjoint administratif territorial	C1	1	Administratif	8
Animation	Animateur principal de 1ère classe	B3	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation territorial 2ème classe	C1	1	Animation	35
Animation	Adjoint d'animation territorial 2ème classe	C1	1	Animation	22
Animation	Adjoint d'animation territorial 2ème classe	C1	3	Animation	28
Technique	Technicien principal 1ère classe	B3	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Scolaire	33,5
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	19
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	16,3
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	24
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	16
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	13
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	27
Technique	Adjoint technique territorial	C1	3	Scolaire	30
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	17,5
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C3	1	Scolaire	29,7
Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	C2	2	Scolaire	29,7
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	C1	1	Bibliothèque	12
<i>Total</i>			32		

## 2 Tarifs animations de la bibliothèque municipale

Mme LECORNET propose de voter des tarifs de 2€, 5€ et 9€ afin d'encaisser des inscriptions des animations de la bibliothèque municipale. Il s'agit surtout de responsabiliser les personnes quand ils s'inscrivent à une animation faisant appel à un intervenant rémunéré. Par ailleurs il conviendra d'autoriser M. le Maire à modifier la régie de recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants :

Animation de type 1 : 2€

Animation de type 2 : 5€

Animation de type 3 : 9€

➤ **AUTORISE** M. le Maire à modifier la régie afin d'encaisser des recettes d'animation.

## 3 Police municipale : renouvellement de la convention avec la Haye-Fouassière

Vu l'article L2212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la convention de mise à disposition de la police municipale de la ville de la Haye-Fouassière en date du 9 novembre 2015,

M. le Maire rappelle que la convention de mise à disposition du policier de la Haye-Fouassière au bénéfice des communes de St-Fiacre et de Château-Thébaud est terminée depuis le 31 décembre 2018. Il propose un renouvellement pour une durée 3 ans

Il précise que le coût de cette mission reste modeste mais très utile, pour mémoire le coût annuel pour 2018 est de 146€ et 139 € pour 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de la police municipale de la ville de la Haye-Fouassière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

<b>4</b>	<b>Groupement de commande pour la fourniture de papier</b>
----------	--

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique,

Dans le cadre de leurs besoins respectifs, la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo et les communes membres mentionnées dans le projet de convention constitutive envisagent le lancement groupé d'une consultation pour une prestation de fourniture de papier blanc. Cette consultation doit être lancée selon une procédure adaptée, selon les dispositions du code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement de commande permet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, la passation et l'exécution de ce marché. La communauté d'agglomération sera coordonnateur de ce groupement. A ce titre elle sera chargée de procéder à l'ensemble des procédures dans le respect des règles du code de la commande publique et d'opérer la sélection du prestataire. Chaque membre du groupement assumera la définition de ses besoins et aura en charge de signer, notifier et exécuter son marché ainsi qu'assurer le paiement des prestations correspondantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le groupement de commandes désigné ci-dessus pour la fourniture de papier blanc,

➤ **APPROUVE** les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes,

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

➤ **DIT** que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de Loire-Atlantique et à Mme La Trésorière.

<b>5</b>	<b>Tarifs des séjours enfance-jeunesse (été 2019)</b>
----------	---

M. BLAISE propose, conformément à la proposition de la commission Enfance-Jeunesse réunie le 4 avril 2019, une indexation globale de 2 % des tarifs.

Suite à une interrogation de Mme LEVESQUE, M. BLAISE indique que nos tarifs restent dans la moyenne des communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants :

## Tarifs nuitées 2019

### 3 jours

Tranche	Quotients	Tarif du séjour 2018	Tarif séjour proposé	Évolution
1	≤ 559	30,60 €	31,21 €	0,61 €
2	560 à 759	45,90 €	46,82 €	0,92 €
3	760 à 959	61,20 €	62,42 €	1,22 €
4	960 à 1159	76,50 €	78,03 €	1,53 €
5	1160 à 1359	91,80 €	93,64 €	1,84 €
6	1360 à 1559	107,10 €	109,24 €	2,14 €
7	1560 à 1759	122,40 €	124,85 €	2,45 €
8	> 1760 et HA	137,40 €	140,15 €	2,75 €

HA = Hors Agglo

Augmentation du tarif	2%
-----------------------	----

## Tarifs Séjour 2019

### 5 jours

Tranche	Quotients	Tarif du séjour 2018	Tarif séjour proposé	Évolution
1	≤ 559	127,50 €	130,05 €	2,55 €
2	560 à 759	153,00 €	156,06 €	3,06 €
3	760 à 959	178,50 €	182,07 €	3,57 €
4	960 à 1159	204,00 €	208,08 €	4,08 €
5	1160 à 1359	229,50 €	234,09 €	4,59 €
6	1360 à 1559	244,80 €	249,70 €	4,90 €
7	1560 à 1759	260,10 €	265,30 €	5,20 €
8	> 1760 et HA	275,40 €	280,91 €	5,51 €

HA = Hors Agglo

Augmentation du tarif	2%
-----------------------	----

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### ➤ Point finances intercommunales

M. BOUSSONNIERE partage le diaporama de l'état des finances de la communauté d'agglomération avec le récapitulatif des tous les budgets approuvés.

#### ➤ Revue municipale

Mme HERMON souhaite élargir la commission information et communication dans le cadre de l'étude du prochain cahier des charges pour le film promotionnel de la commune. A ce titre Mme Levesque et Messieurs Boussonnière, Billet et Mathé sont intéressés.

#### ➤ Championnat de France Cyclisme (27-30 juin 2019)

Mme LECORNET informe que la commune avec le soutien de plusieurs associations envisage diverses animations comme un marché de producteurs et une soirée festive le vendredi.

#### ➤ Logements sociaux

Mme LEVESQUE précise que la grande construction en brique à l'entrée du bourg, route du Bignon, est la réalisation de 5 logements sociaux (T3 et T4), de type maisons mitoyennes prévus dans le cadre du lotissement des Landes. Elle ajoute que 3 autres logements sociaux verront le jour de l'autre côté, rue du Bois Joli.

Fin de réunion : 21 h 35

<b>SIGNATURES</b>
-------------------

	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Signatures</b>		<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Signatures</b>
M.	Jean-Paul Loyer		Mme	Sandrine Poiron	
Mme	Jacqueline Levesque		M.	Patrick Gouraud	
M.	Alain Blaise		Mme	Karine Delporte	
Mme	Valérie Lecornet		M.	Christophe Mathé	
M.	Jean-Luc Billet		Mme	Laurence Lehucher	
Mme	Viviane Hermon		M.	Pascal Lamy	
M.	Jean-Michel Boussonnière		Mme	Carine Mollat	
Mme	Lysiane Degosse		M.	Thierry Cochin	
M.	Roger Tual		Mme	Marie-Claire Moriceau	
M.	Nicolas Touzeau		M.	Christophe Prud'homme	
Mme	Marine Sahraoui		M.	David Bulteau	
M.	Alain Gillardeau				